



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
CONSEIL COMMUNAL

St-Légier, le 27 juin 2013

**Préavis N° 11/2013 concernant l'exécution de forages horizontaux de captage d'eau de boisson dans la Haute Veveyse de Fégire**

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 24 juin 2013 présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N°11/2013,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à l'unanimité, les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- Autoriser la Municipalité à signer tous les documents nécessaires à cet effet ;
- Octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 2'226'000.- pour ces travaux.
- Financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution, et ce aux meilleures conditions du moment;
- Amortir le montant total sur une durée de 30 ans au maximum conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 24 juin 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

  
Anne Morier



La secrétaire

  
Chantal Colagioia